



LE POINT SUR
N° 80

L'INSERTION DES SORTANTS DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

ENQUÊTES

En 2014, plus de 1 200 personnes ont été diplômées après avoir suivi l'une des 11 formations du sanitaire dispensées en Franche-Comté et plus de 400 après avoir suivi l'une des 14 formations du social.

S'il n'est pas toujours facile d'intégrer ces formations pour la plupart très attractives, le taux de réussite aux diplômes est de 98 % et le taux d'emploi à la sortie de 90 %.

DÉCEMBRE 2015



Près de 24 500 Franchs-Comtois exercent l'un des métiers correspondant aux formations du sanitaire et plus de 25 700 l'un des métiers du social. Les besoins en personnels évoluent rapidement et le marché du travail est difficile à équilibrer. Il est toutefois indispensable de l'ajuster au mieux car le manque de main d'œuvre peut engendrer de lourdes conséquences dans ces secteurs d'activités. La gestion des quotas et des agréments ne permet pas à elle seule de maîtriser les effectifs de personnels disponibles, d'autres leviers d'action sont aussi mobilisés comme le renforcement de l'attractivité de certains types d'établissements ou de territoires.

UNE OFFRE DE FORMATION IMPORTANTE

En Franche-Comté, l'offre de formation dans le domaine sanitaire et social présente un bon maillage du territoire. Seules les formations d'ergothérapeute et de psychomotricien sont dispensées hors de Franche-Comté, à l'institut inter-régional de Mulhouse au sein duquel des places sont réservées aux étudiants d'APEMR de Franche-Comté. Les formations de CAFDES et de TISF sont organisées par l'IRTS de Franche-Comté en lien avec l'IRTESS de Bourgogne.

Formations du sanitaire

	NIVEAU	Nb DIPLOMÉS 2014
ASSISTANCE AUX SOINS		
• aide-soignant	V	433
• auxiliaire de puériculture	V	61
• ambulancier	V	41
SOINS		
• infirmier	II	517
• infirmier de bloc opératoire ¹	II	-
• infirmier puériculteur	II	21
• infirmier anesthésiste	I	9
• sage-femme	I	19
MANAGEMENT DES SOINS		
• cadre de santé	II	22
RÉÉDUCATION		
• psychomotricien ²	III	-
• masseur-kinésithérapeute	II	56
• ergothérapeute ³	II	-
• orthophoniste	I	25

¹ : pas de promotion en 2014

² et ³ : premiers diplômés sortis en juin 2015

Formations du social

	NIVEAU	Nb DIPLOMÉS 2014
AIDE À LA PERSONNE		
• aide médico-psychologique	V	152
• auxiliaire de vie sociale	V	53
• assistant familial	V	39
• technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)	IV	5
ÉDUCATION		
• moniteur éducateur	IV	29
• éducateur spécialisé	III	53
• éducateur de jeunes enfants	III	26
• éduc. technique spécialisé	III	6
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL		
• assistant de service social	III	37
• conseiller en économie sociale et familiale (CESF)	III	21
• médiateur familial	II	5
CONCEPTION ET MANAGEMENT DE L'INTERVENTION SOCIALE		
• encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)	II	13
• directeur d'éts ou de service d'intervention sociale (CAFDES)	I	15
• ingénieur social	I	7

■ Les effectifs définis dans un cadre législatif

Pour les formations du sanitaire de niveau V, le volume d'effectifs est décidé par le Conseil régional et pour les formations de niveau supérieur, il est fixé annuellement par arrêtés des ministres de la Santé et de l'Enseignement supérieur après avis du Conseil régional et sur proposition de l'Agence régionale de la santé. À l'exception de la formation en orthophonie, dispensée par l'Université, la Région participe au fonctionnement global de ces filières, tous publics confondus.

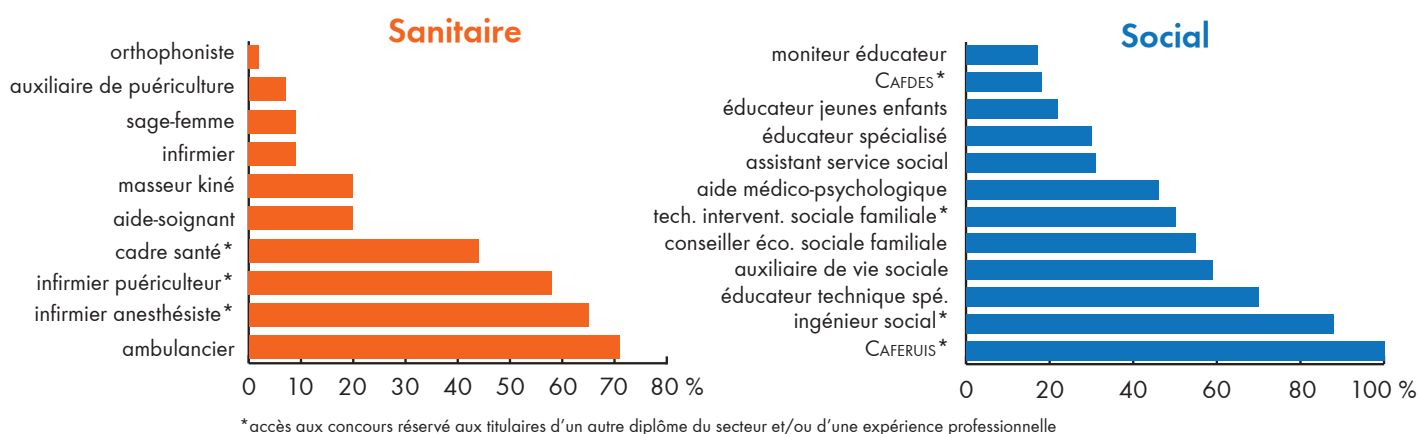
Les formations du social donnent lieu à une double procédure. Tout d'abord, une déclaration préalable délivrée par la DRJSCS fixe un effectif maximum en fonction des moyens pédagogiques mis en œuvre puis un agrément par la Région vaut financement de places destinées aux demandeurs d'emploi et aux personnes en formation initiale.

Des formations en pleine évolution et très attractives

Certaines formations du sanitaire ont fait l'objet d'une réingénierie : infirmier, sage-femme, orthophoniste, masseur-kinésithérapeute. D'autres vont connaître une réingénierie dans les années à venir, notamment celle d'aide-soignant. Concernant les formations du social, les 2 diplômes de niveau V vont donner lieu à un nouveau référentiel commun et les diplômes de niveau III seront également réformés.

Toutes les formations sont accessibles sur concours hormis 3 du social : ingénieur social, CAFERUIS et médiateur familial, dont les recrutements se font sur dossier et entretien. Le nombre de personnes qui passent les épreuves de sélection est très largement supérieur au nombre de places offertes. Les taux d'admission les plus faibles concernent les formations d'orthophoniste (2 %), d'auxiliaire de puériculture (7 %), de sage-femme (9 %) et d'infirmier (10 %). Les formations du social attirent moins de candidats. La formation de moniteur éducateur détient le taux d'admission le plus faible (17 %).

Taux d'admission dans les formations

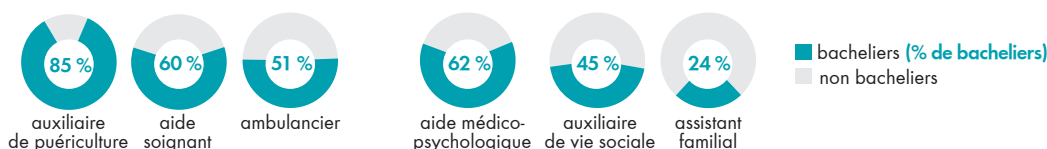


Les candidats sont de plus en plus nombreux à suivre des formations de préparation aux concours. À titre d'exemple, en 2009, 27 % des candidats admis en formation d'infirmier suivaient une préparation l'année précédente, ils sont 36 % dans ce cas en 2014.

DES APPRENANTS SOUVENT SUR-QUALIFIÉS

Les apprenants en formation essentiellement de niveau V mais aussi de niveau supérieur présentent très fréquemment une sur-qualification. C'est particulièrement le cas pour la formation d'auxiliaire de puériculture dont 85 % des apprenants ont au moins le Bac. Pour les deux autres formations du sanitaire de même niveau (ambulancier et aide-soignant), plus de la moitié ont le Bac. Concernant les formations sociales de niveau V, celle d'aide médico-psychologique concentre le plus de bacheliers : 62 %. Une grande partie, voire la totalité des non bacheliers sont déjà titulaires d'un diplôme de niveau V.

Part de bacheliers parmi les apprenants en formation de niveau V

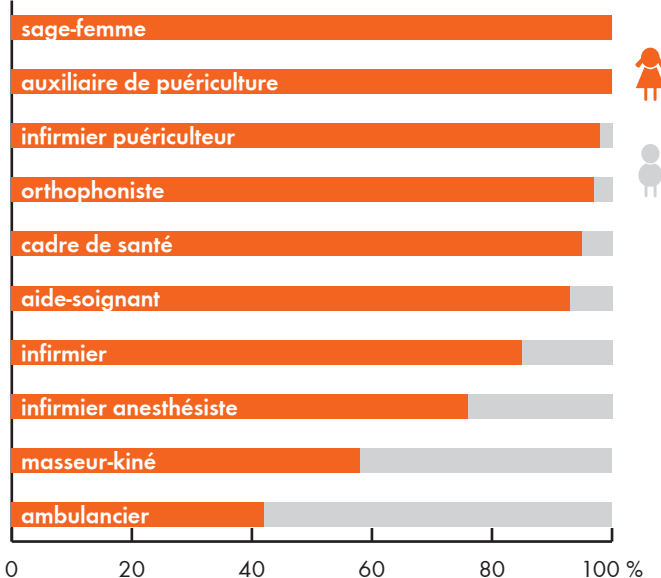


Des femmes en grande majorité

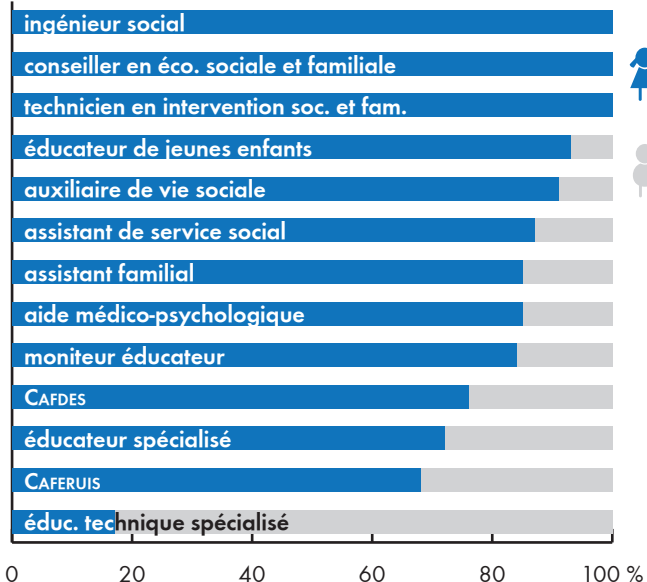
La formation d'ambulancier pour le sanitaire et celle d'éducateur technique spécialisé pour le social sont les seules à concentrer davantage d'hommes que de femmes. Pour toutes les autres, la part de femmes est très majoritaire, approchant parfois les 100 % pour le sanitaire.

Part de femmes parmi les apprenants de 1^{ère} année

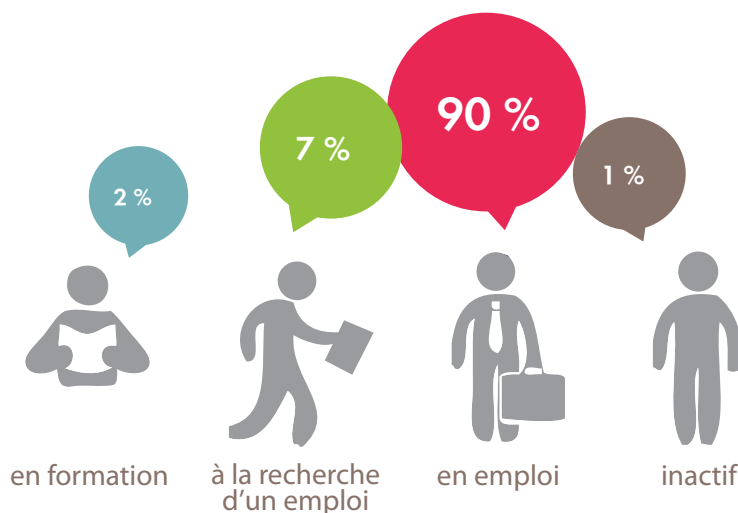
Sanitaire



Social



90 % DES SORTANTS EN EMPLOI



Globalement, le taux d'emploi à 6 mois des sortants de formation est très élevé. Il oscille entre 90 % et 100 % pour les formations du sanitaire et entre 76 % et 96 % pour celles du social. Le taux d'emploi des sortants des formations dispensées uniquement ou en très grande majorité en formation continue est logiquement proche de 100 %. De nombreuses formations, notamment celles d'infirmiers spécialisés et de cadres de santé pour le sanitaire et les formations de niveau I et II du social sont dans ce cas.

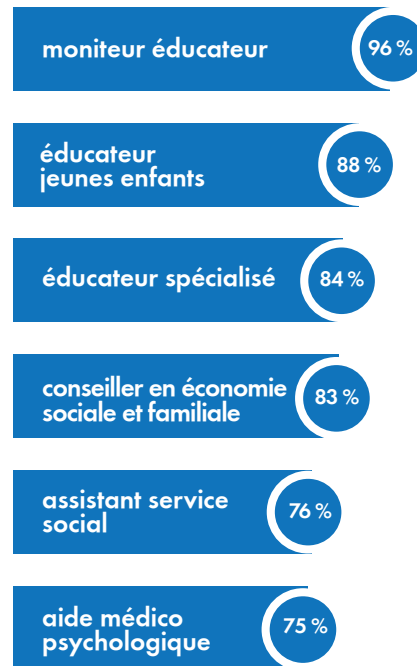
À l'issue des formations sanitaires, le taux d'emploi évolue peu au fil des années. Il est proche de 100 % pour les métiers de la rééducation (masseur-kinésithérapeute et orthophoniste). Celui des auxiliaires de puériculture est stable sur les 7 dernières années. Bien que demeurant élevé, il diminue faiblement pour les aides-soignants, les sages-femmes et les infirmiers.

Taux d'emploi à 6 mois des sortants de formation 2014

Sanitaire



Social



Pour certaines formations, les effectifs de sortants (ou de répondants) sont trop faibles pour permettre le calcul du taux d'emploi.

Pour les formations sociales, le taux d'emploi des moniteurs éducateurs a tendance à augmenter sur les 5 dernières années comme celui des conseillers en économie sociale et familiale. Celui des éducateurs spécialisés est stable ainsi que celui des assistants de service social. Trois métiers voient leur taux fléchir : aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale et éducateur de jeunes enfants.

Des emplois en lien avec la formation suivie

La plupart des professions du médical, du paramédical et du social sont réglementées : il est indispensable de posséder le diplôme correspondant pour les exercer. De ce fait, il est logique que parmi les sortants de formation, l'emploi soit en lien avec le diplôme dans 97 % des cas. La candidature spontanée constitue la démarche la plus fréquente pour trouver un emploi suivie par les contacts pris au cours des stages.

Plus de 9 sortants en emploi sur 10 sont salariés ou fonctionnaires

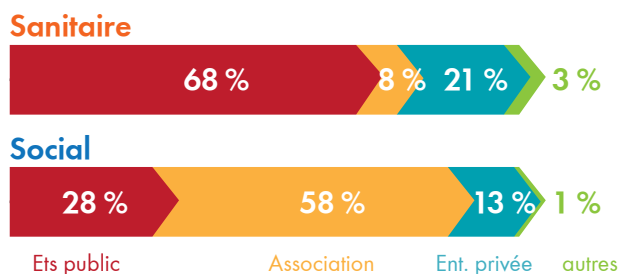
84 %
des masseurs-kinésithérapeutes s'installent en libéral en sortant de formation.

97 % des sortants des formations sociales sont salariés ou fonctionnaires. Pour les sortants des formations sanitaires, 93 % sont dans ce cas, les autres sont soit installés en libéral (5 %) soit en intérim (2 %). L'intérim concerne quelques aides-soignants et infirmiers. Parmi les professionnels qui ont le choix de leur mode d'exercice (salarié ou libéral), les masseurs-kinésithérapeutes et les orthophonistes s'installent en libéral en très forte majorité (84 % pour les masseurs-kinésithérapeutes). En revanche, les sages-femmes privilégient le salariat à leur sortie de formation. Quant aux infirmiers, ils ne peuvent s'installer en libéral qu'après 24 mois d'exercice dans un établissement de soins.

■ Le type d'employeur diffère selon la formation suivie

Les sortants des formations sanitaires travaillent dans 68 % des cas au sein d'un établissement public alors que ceux du social sont majoritairement présents dans les associations.

Répartition des sortants en emploi selon le type d'employeur



1/4
des sortants
travaillent
auprès de
personnes
âgées.

Un quart des sortants en emploi travaillent dans un établissement ou service pour personnes âgées, un quart en court séjour (médecine, chirurgie, obstétrique). L'autre moitié se répartit entre le domaine du handicap, de la psychiatrie, des soins de suite et de réadaptation, de la petite enfance, la protection de l'enfance, l'aide à domicile, l'action sociale et l'insertion.

Les aides-soignants et les infirmiers concentrent les effectifs de sortants les plus nombreux (60 % de l'ensemble). Plus de la moitié des aides-soignants travaillent dans un établissement ou service pour personnes âgées, 16 % en court séjour et 11 % en soins de suite et de réadaptation. Parmi les infirmiers, 40 % travaillent en court séjour, 26 % auprès de personnes âgées, 12 % en psychiatrie et 11 % en soins de suite et de réadaptation.

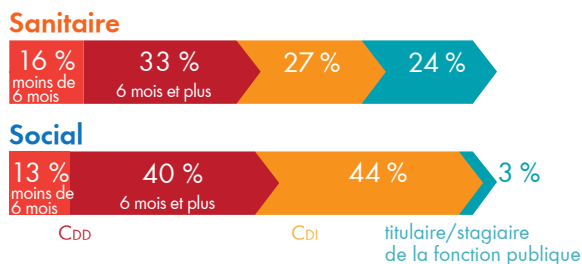
Les infirmiers puériculteurs, auxiliaires de puériculture et éducateurs de jeunes enfants travaillent logiquement en grande majorité dans le secteur de la petite enfance. Comparativement aux autres secteurs, celui du handicap regroupe un très large éventail de métiers du sanitaire et du social : 15 des 21 métiers.

■ Plus de 8 contrats sur 10 sont durables

Globalement 85 % des sortants en emploi bénéficient de contrats durables (CDI et contrats de 6 mois ou plus). La situation la plus fréquente pour les sortants des formations sanitaires est le CDD de 6 mois et plus (33 % des cas) et pour les sortants du social le CDI (44 % des cas). Un quart des sortants de formations sanitaires sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique contre 3 % pour les sortants du social.

Moins de 2 % des sortants en emploi sont en contrat aidé.

Répartition des sortants en emploi selon le type de contrat



■ Le temps partiel plus fréquent dans le social

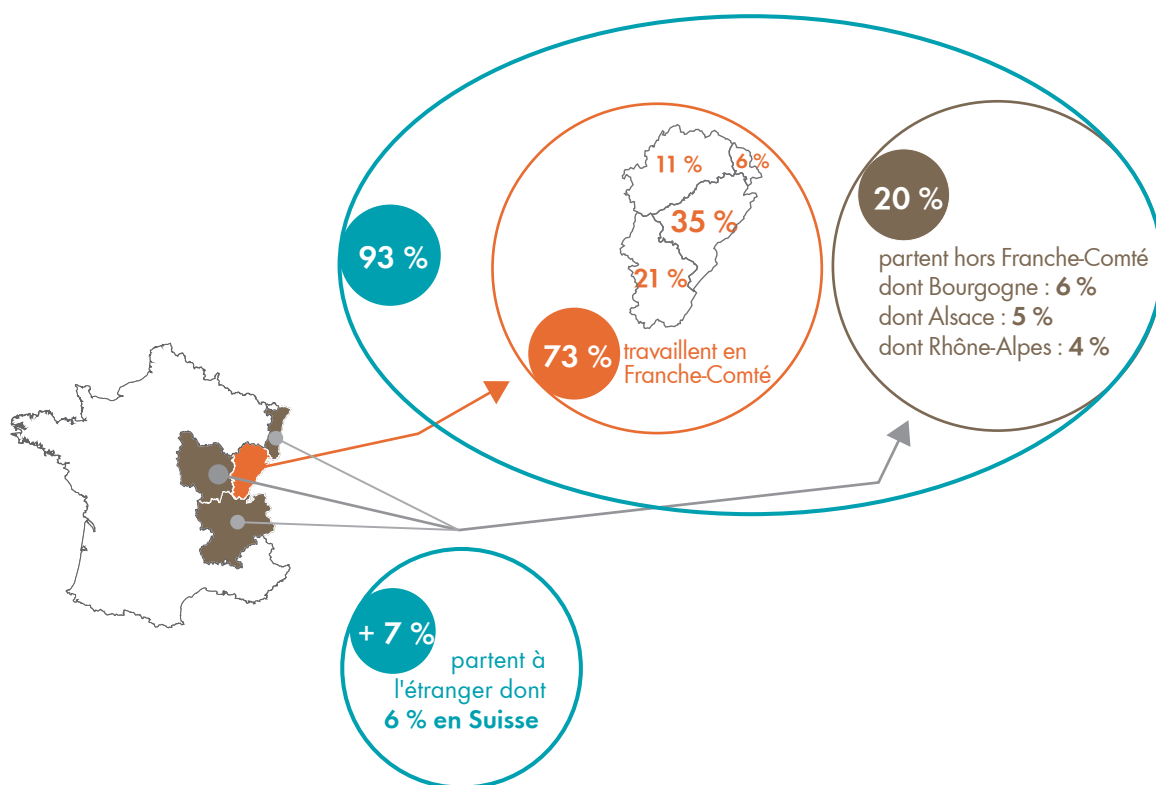
Le temps partiel concerne 13 % des sortants de formations sanitaires et 25 % des sortants de formations sociales. 68 % des contrats à temps partiel sont subis. Au sein des associations, un quart des salariés travaillent à temps partiel et de façon subie dans 9 cas sur 10.

Un peu moins de 4 % des personnes suivent une formation parallèlement à leur travail, il s'agit pour plus de la moitié des cas de masseurs-kinésithérapeutes qui se spécialisent.

■ Plus de 7 sortants sur 10 travaillent en Franche-Comté

93 % des sortants travaillent en France, dont les $\frac{2}{3}$ en Franche-Comté. Sur les 7 % de sortants qui travaillent hors de France, plus des $\frac{3}{4}$ exercent en Suisse. Les sages-femmes et les orthophonistes sont les deux seuls métiers pour lesquels les salariés sont plus nombreux à travailler ailleurs qu'en Franche-Comté, essentiellement dans une autre région française.

Répartition des sortants en emploi selon leur lieu de travail



■ PEU DE SORTANTS À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

7 % des sortants sont à la recherche d'un emploi 6 mois après la fin de leur formation. Parmi eux, 94 % ont obtenu leur diplôme (contre 99 % pour les personnes en emploi).

Les femmes sans emploi sont proportionnellement plus nombreuses que celles en emploi : 92 % contre 84 %.

La moitié des sortants à la recherche d'un emploi n'ont pas trouvé de poste disponible et certains sont en attente d'un poste repéré. Quelques-uns suivent une formation en parallèle de leur recherche et 28 % travaillent ou ont travaillé tout en cherchant. Enfin, 71 % recherchent un emploi dans leur département de résidence.

Un sortant en emploi sur cinq recherche un autre emploi. Il s'agit dans 72 % des cas de personnes en CDD dont le contrat est souvent de moins d'un an. 31 % sont à temps partiel subi dans la quasi-totalité des cas. Ces personnes travaillent plus souvent dans une association (33 % contre 21 % pour l'ensemble) et dans le domaine du handicap.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Les données sur le profil des apprenants sont issues du traitement des enquêtes écoles 2014 de la DREES. Celles relatives à l'insertion sont issues de l'exploitation de l'enquête d'insertion à 6 mois conduite par Efigip auprès de tous les sortants 2014 des formations sanitaires et sociales de la région.

Les résultats exhaustifs par formation font l'objet des publications : "Les métiers du sanitaire en Franche-Comté" et "Les métiers du social en Franche-Comté" parues en octobre 2015 et accessibles sur le site www.efigip.org

Efigip réalise des enquêtes d'insertion auprès des bénéficiaires de la formation initiale (lycéens et apprentis), de la formation continue (demandeurs d'emploi et salariés) et des sortants des formations du sanitaire et du social. Ces travaux s'inscrivent dans le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) - Fiche action "outil de suivi de l'insertion des formés tout au long de la vie".

Outil de diagnostic, de prospective, d'évaluation et d'aide à la décision au service des décideurs publics sur les champs de l'emploi, de la formation, de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, Efigip est un groupement d'intérêt public financé dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020. Efigip est membre du réseau national des CARIF-OREF.

LE POINT SUR
N°80

Édité pour la Région de Franche-Comté et la Préfecture de région par Efigip.
Directeur de la publication : Éric Pierrat
Responsable de rédaction : Luce Charbonneau
Ce numéro a été imprimé en 450 exemplaires par Imprimerie du Conseil régional de Franche-Comté

Efigip

Espace Lafayette
8 rue Alfred de Vigny
25000 Besançon
tél 03 81 25 52 25
fax 03 81 25 52 20
www.efigip.org
contact@efigip.org